

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 11

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 DEC. 2014

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre

Bureau du Courrier

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PLISSON, en la salle du Conseil de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint Louis

Date de convocation : 24 Novembre 2014

Etaient Présents : Mmes GOT - JUNIN - MM BUSSEREAU - BIROT - CORSAN-FERCHAUD - HILLAIRET - PLISSON - QUESSON - SUBRENAT

Pouvoir : M. GIRAUD a donné pouvoir à M. PLISSON

Délibération N°2014-02- 050: Tarifs 2015 d'entrée au phare de Cordouan

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie de recettes de Cordouan ;

Le Comité syndical, après discussion et à l'unanimité, décide :

Article unique. Le tarif d'entrée au phare de Cordouan est fixé pour 2015 à 10 € par adulte (tarif plein) et 5 € par enfant de moins de 12 ans (tarif réduit).

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud-et-Saint Louis le 4 décembre 2014

Le Président



Philippe PLISSON